

« L'avenir du grand âge : professionnaliser les jeunes »

*PARCOURS PROFESSIONNALISANT ET A LA CARTE DANS
LE SECTEUR GRAND AGE*

Jeudi 01 Juillet de 15H30 à 17H



INTRODUCTION

- ***Laurence Browaeys -Directrice de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement***



- ***Jean-Christophe Boursin-SGAR Pays de la Loire***



- ***Gwenaëlle Maillard-Pilon - Directrice Territoriale Pôle emploi***



CONSTAT

Une pénurie de professionnels formés et un besoin permanent en personnes qualifiées notamment des aides-soignants.

ENJEU

Tout l'enjeu de recrutement réside donc dans l'atteinte de 2 objectifs : accroître le potentiel de personnes qualifiées et fidéliser les professionnels en poste dans la structure et en réponse des besoins des territoires.



NOTRE SOLUTION

Permettre à des jeunes demandeurs d'emploi de se professionnaliser pour et grâce à vos structures en organisant un parcours d'intégration passant par des périodes de formation et d'emploi adaptées.



Parcours proposé

Dépôt d'offre d'emploi à Pôle emploi



Mobilisation des acteurs du Service Public de l'emploi pour sourcer des jeunes intéressés par le secteur médicosocial. La structure sélectionne son futur salarié.



Entrée des jeunes dans un parcours de formation d'adaptation à l'emploi

AFPR : un mois de formation Agent de service prise en charge du cout de la formation et de la rémunération des stagiaires (convention PE/CR) alternance formation et structure EHPAD. Engagement de l'EHPAD d'un recrutement d'au moins 6 mois sous forme de Parcours Emploi Compétence



Entrée des jeunes en contrat PEC d'une durée de 9 mois (parcours emploi compétence)

Aide de l'Etat

Aide de l'ARS

Aide à la
mobilité

Suite de parcours en fin de contrat PEC



Parcours formation
Aide-soignant (VAE
ou parcours
classique)



Poursuite en emploi
ASMS



Parcours agent de bio nettoyage
Ou
Formation dans les métiers de l'animation,
restauration, accueil et logistique



Les avantages de ce dispositif

Avant et pendant le contrat

Un parcours de formation qui propose une qualification recherchée notamment par les EHPAD

- Des personnes formées comme « agent de services » avant l'entrée en emploi dans votre structure.
- La possibilité, pour le jeune, de bénéficier d'une aide de la Région pour passer son permis de conduire.
- Un emploi dans votre structure sous la forme d'un contrat PEC de 9 mois avec une aide de l'état pendant le contrat de 65% du SMIC pour le recrutement d'un jeune à 80% (pour un jeune résidant en QPV ou ZRR)
- Une aide complémentaire de l'ARS de 2500 euros par jeune pour un contrat pec de 9 mois de 30h semaine.
- Possibilité de prise en charge d'une formation adaptée à vos besoins pendant ce contrat.



Les avantages de ce dispositif

A la fin du contrat : Un parcours à la carte

- Une poursuite dans l'emploi comme Agent de Service avec ou sans renouvellement du contrat PEC (renouvellement possible jusqu'à 24 mois).
- Une intégration facilitée dans la formation d'aide soignant financée par la Région
- Une intégration dans les formations d'agent de service médico social ou agent de bio nettoyage ou dans les métiers de l'animation, la restauration, de l'accueil ou de la logistique



Une mobilisation coordonnée de tous les acteurs

(de la DREETS, du SPE, de la Région, de l'ARS et de l'OPCO vous garantissant un élargissement du sourcing et des modalités de prise en charge des coûts de formation et d'emploi)

Sourcing possible de candidats :

- Public sortant des dispositifs préparatoires de la Région
- Jeunes en Services civiques (séniors)
- Public mobilisé par Pôle emploi, les missions locales et CAP emploi
- Public non retenu sur la sélection d'aides-soignants



Les étapes du recrutement :

- **Déposer votre offre d'emploi, pour cela contacter Pôle emploi :**
 - Soit par la ligne directe de votre agence ([trouver mon agence](#))
 - Soit en composant le 3995, le numéro court dédié aux entreprises (service gratuit + prix d'un appel local),
 - Soit en déposant votre offre d'emploi www.pole-emploi.fr : 24h/24, 7jours/7 (visibilité de votre annonce sur notre site et sur la plateforme 1jeune,1solution)
- L'ensemble des partenaires du service public de l'emploi réalise la présélection des jeunes selon les critères que nous avons négocié ensemble.
- Afin de finaliser votre recrutement parmi les candidats présélectionnés, participez à un job dating avec le conseiller Pôle emploi ou le conseiller mission locale.
- L'organisation du job dating est réalisée par les membres du service public de l'emploi (communication, invitation....)
- Vous réalisez au cours de ce job dating, une présentation de votre structure et de votre besoin ainsi que les entretiens de recrutement.
- Une fois, le candidat retenu, après une éventuelle période d'immersion, vous signez une convention AFPR. Au cours de cette période, le jeune est stagiaire de la formation professionnelle. Il ne fera partie de l'effectif à son issue au moment de la signature du contrat PEC.



Des questions ?

